



Récépissé de Déclaration Préfecture de l'Hérault N° 4825 du 10 mai 1967

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MARS 2012 - 9 H 00

Patio del Sol - Montpellier

Clubs représentés : 16 clubs sur 36 (45 voix sur 75)- Narbonne, Carcassonne, Pennautier, Castelnaudary, Nîmes, Bagnols/Ceze, Vergeze, Montpellier, Béziers, Laverune, Bedarieux, Lattes, Pezenas, Maraussan, Canohes, Ille-sur-Têt.

Elus du Comité Directeur présents : Joseph Hernandez (Président - Nîmes), Sybil Roubaud (2ième Vice-présidente - Laverune), Arnaud Perraut (Secrétaire - Nîmes), Frédéric Hofman (Nîmes), Patrick Jouhannet (Laverune), Christian Louche (Bagnols/Ceze), Michel Petit (Vergeze), Philippe Pascal-Moussellard (Béziers)

Autres présents : Stephen Boyd (Montpellier), Hervé Louche (Montpellier), François Bressy (Pezenas), Jean-Marc Faure (Maraussan), Régis Blanc (Laverune), Jean-Philippe Grosse (Bédarieux), Jean-Louis Rollot (Carcassonne), Michel Maugard (Carcassonne), Michel Boissezon (Frontignan), Pierre Leblic (Beziers), David Mariel (Nîmes), Joel Léost (Vergeze), Eric Prié (hors ligue).

Invité : Jérôme Maufras, responsable des scolaires à la FFE.

L'assemblée générale est présidé par Mr Joseph Hernandez, le secrétaire de séance est Monsieur Arnaud Perraut.

Avant de commencer l'ordre du jour, des scrutateurs et vérificateurs des comptes doivent être volontaires.

Scrutateurs : Messieurs Michel Boissezon, Jean-Marc Faure et Hervé Louche

Vérificateurs des comptes : Messieurs Jean-Louis Rollot et Michel Maugard

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

L'AGO valide le précédant PV sans modification.

2. RAPPORTS MORAL, TECHNIQUE ET FINANCIER

2.1. RAPPORT MORAL ET TECHNIQUE

Les deux rapports sont présentés par Joseph Hernandez, ceux-ci avaient été envoyés au préalable de l'assemblée générale par le secrétaire-général de la Ligue du Languedoc-Roussillon. Aucun participant ne fait de remarque sur ces rapports.

Monsieur Hervé Louche prend la parole et demande le report du comité directeur de l'après-midi car les participants à l'assemblée générale, éventuel futur membre du CD n'en n'ont pas été informé. Monsieur Hernandez répond à cette question que la coutume veut que le CD se réunisse après l'AG, Monsieur Boissezon, ancien président de la Ligue confirme cela. Monsieur Hernandez propose alors que la question d'un éventuel report soit posée en fin d'AG et que les membres du CD prendront alors la meilleure décision.

Les rapports sont mis au vote :

Rapport moral : VALIDE A L'UNANIMITE

Rapport technique : VALIDE A L'UNANIMITE

2.2. RAPPORT JEUNES ET SCOLAIRES

Le rapport jeunes et scolaires est présenté par Madame Roubaud à l'assemblée générale, et distribué à tous les participants.

Le rapport des scolaires a été fait par M. Charles Lopez, celui des Jeunes par Mme Roubaud.

Monsieur Hervé Louche intervient. Il demande à ce que la Ligue s'interroge dans les années à venir sur le choix d'entraîneur (MI, GMI...) hors ligue pour l'encadrement des jeunes au France. Ces entraîneurs ne devraient-ils pas faire parti de la Ligue du Languedoc-Roussillon.

Mme Roubaud, directrice des jeunes explique que les entraîneurs choisis ne sont pas obligatoirement licenciés dans la Ligue, mais ils entraînent des jeunes languedociens. Et ils sont donc connus au sein de notre ligue.

Le rapport est mis au vote :

Rapport jeunes et scolaires : VALIDE A L'UNANIMITE (après correction de l'erreur de date)

2.3. RAPPORT FEMININ

Fait par Madame Desnos, il est présenté par Monsieur Hernandez.

Le rapport est mis au vote

Rapport féminin : VALIDE A L'UNANIMITE

2.4. RAPPORT DE L'ARBITRAGE

Il est présenté par Monsieur Pascal-Mousselard.

Il y a une baisse du nombre des arbitres dans notre Ligue. Les arbitres sollicités ne répondent pas forcément. Beaucoup se contentent d'être des AF4.

Monsieur Perraut fait la remarque qu'il n'y a plus de jeunes arbitres. Monsieur Prié remarque que très souvent les AF4 sont des arbitres «forcés». Monsieur Pascal-Mousselard interroge alors Monsieur Maufras afin de savoir s'il existe un programme fédéral destiné à encourager la vocation d'arbitre chez les jeunes. Il lui est répondu que dans cette forme il n'y a rien, mais que certaines ligues encouragent les jeunes arbitres en organisant des compétitions jeunes arbitrées par des jeunes.

Le rapport est mis au vote

Rapport de l'arbitrage : VALIDE A L'UNANIMITE

2.5. RAPPORT DE LA FORMATION

Il est présenté par Monsieur Hernandez.

Après lecture, Monsieur Boissezon intervient. Celui-ci pense que tant qu'il n'y aura pas de débouchés professionnels, les formations de dirigeants seront peu suivies.

Monsieur Prié intervient alors, en insistant sur la mission que se doit d'avoir le Président de Ligue, c'est à lui de faire du démarchage auprès des dirigeants afin de les inviter à participer à ses formations afin de les rendre plus compétents dans la recherche de subvention. Monsieur Leost fait la remarque que les stages dirigeants ne devraient pas être réservés aux seuls dirigeants.

Le rapport est mis au vote

Rapport de la formation : VOTE A L'UNANIMITE

2.6. RAPPORT DES HOMOLOGATIONS

Il est présenté par Monsieur Hofman.

En 2011, il y a eu 39 demandes d'homologation. Le chiffre devrait être sensiblement le même en 2012. Monsieur Hofman fait remarquer que cette saison encore des demandes d'homologation lui ont été faite dans des formes très inappropriées. Dans ce cas, elles sont systématiquement refusées. Il faut utiliser les formulaires fédéraux que l'on trouve sur le site de la FFE.

Le rapport est mis au vote
Rapport des homologations : VOTE A L'UNANIMITE

2.7. RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par Monsieur Hernandez qui explique à l'assemblée générale chaque ligne en détail. Le compte de résultat pour l'année 2011 montre en excédant de 372,42 €.

Le rapport est mis au vote sous réserve de la vérification des comptes
Rapport financier : VOTE A L'UNANIMITE moins l'abstention du trésorier

Monsieur Mauftras intervient pour rappeler que la FFE, en comparaison des autres fédérations sportives, est celle qui reverse le plus à ses ligues.

Après vérification des comptes, aucune anomalie n'est à signaler. Les vérificateurs remarquent que les frais bancaires sont élevés. Monsieur Hernandez explique que les associations sont considérés comme des entreprises et qu'il y a donc des frais de gestion très importants.

3. PRESENTATION DE LA CIRCULAIRE DE L'EDUCATION NATIONALE

La parole est donnée à Monsieur Mauftras qui intervient pour présenter et expliquer une circulaire de l'Education Nationale concernant les Echecs en milieu scolaire.

Les Echecs vont être utilisés comme un outils d'apprentissage dans l'enseignement des années à venir. Cette outil va être utilisé sur tout le territoire, surtout dans les zones sensibles. Le frein que pouvait représenter un IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) n'existera plus ; l'enseignant pouvant s'appuyer sur cette circulaire pour convaincre un IEN «réfractaire» à l'activité Echecs en milieu scolaire.

Chaque académie va mettre en place un comité de pilotage sous la direction d'IA (Inspecteur d'Académie) qui auront pour mission de développer l'activité sur leur territoire. Des formations vont être mises en place afin de former les enseignants à cette activité.

Cette méthode a déjà été éprouvé au niveau international. Ainsi la Turquie a vu exploser son nombre de licenciés, avec des répercussions positives sur le haut niveau, une fois les Echecs rentrés à l'école.

La FFE compte 60.000 licenciés, il y aurait plus de 300.000 jeunes joueurs. Le but est de ramener vers la FFE ces jeunes.

Le 1er juin, une journée entière dédiée aux Echecs à l'école est organisée à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

Monsieur Louche s'interroge sur les retombées pour les clubs. Est ce que ce sera un facteur de développement pour les clubs, ou un danger pour les salariés qui interviennent dans les écoles. Monsieur Mauftras répond que cela devrait entraîner une augmentation du nombre des licences, donc des ressources des clubs, et de ce fait ne pas mettre en danger les salariés.

4. TARIF DES LICENCES

Le comité directeur propose de ne pas augmenter la part Ligue de la licence.
Mis au vote :
ACCEPTER A L'UNANIMITE

5. BUDGET PREVISIONNEL

Celui-ci est présenté par Monsieur Hernandez. Au préalable, Monsieur Hernandez explique que quittant sans mandat au terme de cette assemblée générale, il estime qu'il n'est pas légitime pour présenter un budget pour l'année à venir. En conséquent, il présente un budget prévisionnel équilibré qui reprend les termes de celui de l'année 2011. Si nécessaire, la nouvelle équipe pourra adapter ce prévisionnel.

Mis au vote :
VOTE A L'UNANIMITE moins l'abstention du trésorier

Une courte pause est décidée.

L'Assemblée générale ordinaire reprend à 11h30. Avant de reprendre le déroulement normal de l'ordre du jour, Monsieur Leost intervient pour signaler que le 3 juin 2012, Vergeze organise son rapide et que ce même club a été sélectionné pour organiser la finale nationale de la Coupe 2000. Monsieur Hervé Louche précise à son tour que le club de l'EC Montpellier organisera le 19 et 20 mai 2012 au Stade Yves du Manoir de Montpellier, le championnat de France féminin de parties rapides.

6. RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Monsieur Hernandez rappelle les démissions déjà effectives de Monsieur Joel Demumieux, Président de la Ligue et de Monsieur Daniel Colavitti. Il rappelle qu'il démissionne également de sa charge de Trésorier et de 1er Vice-Président à l'issu de cette assemblée générale. Messieurs Charles Lopez et Michel Petit démissionnent également de leurs sièges au comité directeur. De plus, il est à signaler que le poste de médecin membre du comité directeur est également vacant.

Monsieur Hernandez rappelle que le renouvellement des postes vacants ne se fait que pour 1 an. En 2013, la Ligue procédera à des élections pour élire une nouvelle équipe. Cette élection aura la forme d'une élection de liste comme il est maintenant imposé par la FFE, en application d'une circulaire ministérielle.

Mise au vote des démissions :

DEMISSIONS ACCEPTEES A L'UNANIMITE

Monsieur Hernandez s'adresse alors à l'assemblée afin de recevoir les candidatures. Il précise que Monsieur Serge Levy qui était prioritaire car candidat non-élu aux dernières élections n'a pas souhaité siéger au comité directeur.

Monsieur David Mariel de l'Echiquier Nîmois est candidat au poste de médecin; étant seul il est élu.

Les candidats aux 5 sièges vacants du comité directeur sont :

- Monsieur Stephen Boyd de Montpellier
- Monsieur François Bressy de Pézenas
- Madame Odile Desnos (candidature par écrit) de Narbonne
- Monsieur Jean-Marc Faure de Maraussan
- Monsieur Jean-Philippe Grosse de Bédarieux
- Monsieur Pierre Leblic de Beziers
- Monsieur Joel Léost de Vergeze
- Monsieur Jean-Louis Rollot de Carcassonne

Il est procédé au vote à bulletins secrets, sont élus sur 45 voix exprimées

- Monsieur Bressy 44
- Madame Desnos 43
- Monsieur Leblic 37
- Monsieur Boyd 34
- Monsieur Faure 25

Ne sont pas élus, mais sont prioritaires pour intégrer le comité directeur en cas de poste vacant :

- Monsieur Rollot 23
- Monsieur Grosse 18
- Monsieur Leost 8

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. INFORMATION CNDS 2012

Monsieur Hernandez informe l'assemblée générale que le dossier de demande de subvention auprès du CNDS n'a pas pu être fait dans les temps du fait de la démission du Président Demumieux. Un report a été demandé.

7.2. INTERVENTION DE MONSIEUR PRIE CONCERNANT LE GAHN

Monsieur Prié propose qu'une réformation du GAHN (Groupe Accession Haut Niveau) soit entreprise. Monsieur Hernandez lui répond que cette demande doit être entendue à deux niveaux. Tout d'abord, en assemblée générale qui décide de l'orientation générale, puis en comité directeur qui décide des moyens à mettre en place pour rendre possible ces mêmes orientations.

7.3. LECTURE D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DEMUMIEUX

Monsieur Demumieux a fait parvenir à Monsieur Hernandez une lettre expliquant certains des motifs de sa démission. La lettre est lue par Monsieur Hernandez.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 13h30.

Le Président

Le Secrétaire

Joseph Hernandez

Arnaud Perraut